



COMMUNE DE CARLENCAS ET LEVAS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 23 mai 2024, conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3<sup>e</sup> adjointe, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1<sup>er</sup> adjoint, ALZIEU Marc, 2<sup>e</sup> adjoint, FIGAROL Gérard, GIMENO Michel

### ÉTAIENT ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :

Ms. BOUCHET Joël, MITTENAERE Johnny

---

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire propose une modification à l'ordre du jour pour ajouter le sujet des horaires estivaux de l'équipe technique.

*Approuvé à l'unanimité*

Conformément à l'article L2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mme RADURIAU Linda est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

Le compte rendu du 04 avril 2024 est voté et approuvé à l'unanimité. Madame le Maire fait procéder à la signature du registre

*Approuvé à l'unanimité*

### 2. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

ENEDIS, en qualité de gestionnaire du réseau public d'électricité, rétribue la Commune chaque année au titre de l'occupation du domaine public de ses installations.

Afin de percevoir cette rétribution, Madame le Maire propose l'émission d'un titre de recette annuel du montant de la redevance accordée par ENEDIS.

Pour l'année 2024, par le décret n°2002-409 du 26 mars 2022 qui assoit la valeur de cette redevance, la somme déclarée s'élève à 239€.

*Approuvé à l'unanimité*

### **3. REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

La rémunération des agents publics est composée du traitement indiciaire auquel peut s'ajouter les primes et les indemnités. Des primes fixes peuvent notamment être liées aux fonctions occupées, aux sujétions particulières ou à l'expertise.

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

Le RIFSEEP comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

La Commune va solliciter l'appui du Comité Technique du CDG34 pour mettre en place ce régime dans les prochains mois.

### **4. COMMUNES FORESTIERES DE L'HERAULT (COFOR)**

Les Communes forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Avec la préemption du bois de Mougno effectuée en 2023, le patrimoine forestier communal s'est largement agrandi. L'adhésion aux Communes Forestières de l'Hérault permettra à la commune de s'entourer d'un réseau capable d'apporter conseils et assistance dans le domaine forestier.

*Approuvé à l'unanimité*

### **5. HORAIRES ESTIVAUX**

Le Code du Travail impose aux employeurs de proposer un aménagement des conditions de travail afin que les agents puissent effectuer leurs missions dans de bonnes conditions (climatiques ou autres).

L'équipe technique, du fait du travail en extérieur est particulièrement touché par les fortes chaleurs de la fin du printemps et de l'été.

Le Conseil va proposer un aménagement des horaires aux agents de l'équipe technique afin d'éviter les fortes chaleurs de l'après-midi.

*Approuvé à l'unanimité*

## 6. SUBVENTIONS

La Commune a engagé en 2023 des travaux de réfection de certains postes de l'éclairage public. La première tranche de travaux, confiée à l'entreprise TRAVESSET est terminée.

La Commune envisage de solliciter l'appui du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Grand Orb à hauteur de 50% pour ne pas faire peser la totalité des dépenses sur les finances communales, soit 2 001.75€uros HT.

### *Approuvé à l'unanimité*

La commune avait, en 2023, effectué une demande de subvention auprès des services du Département au sujet des travaux liés à l'aire de jeux et aux WC.

Au vu des sommes engagées dans ces projets, le reste à charge de la commune, après déduction de la subvention accordée par le Département va faire l'objet d'une sollicitation du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Grand Orb, à hauteur de 50% du restant.

Le montage sera le suivant :

<b>PART PRISE PAR LE DEPARTEMENT</b>	<b>58 900€</b>
<b>PART PRISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	<b>3 850.70€</b>
<b>PART RESTANTE POUR LA MAIRIE</b>	<b>3 850.70€</b>

### *Approuvé à l'unanimité*

L'association des chasseurs de CARLENCAS, la DIANE a fait parvenir un dossier de demande de subvention à la mairie.

La DIANE propose, de par son activité, l'entretien des chemins de promenade sur le territoire communal tout au long de l'année.

Afin d'encourager cette dynamique, une proposition de subvention à hauteur de 1 500€uros est soumise à validation des membres du Conseil.

### *Approuvé à l'unanimité*

## 7. DIVERS

Des administrés ont fait remonter le problème des poubelles trop pleines. La Commune a de nouveau alerté la Communauté de Communes, qui gère le ramassage des ordures ménagères. Des discussions vont être engagées à ce sujet. Des administrés font également remonter le problème de dépôt sauvage à l'Issard Rouge. La commune envisage de replacer une barrière et d'interdire l'accès à ce site sauf service.

Les services de Hérault Ingénierie se déplacent sur la commune prochainement au sujet des chemins ruraux et communaux dans le cadre des procédures lancées en fin d'année dernière.

La Commune va recevoir une délégation de la Communauté de Communes au sujet de l'aire de compostage partagée. La date sera communiquée aux administrés ayant manifesté un intérêt pour être référents.

Le 09 juin se tiendra l'unique tour des élections européennes. Le bureau de vote est situé à la mairie. Pour rappel, votre carte électorale, ou à défaut votre carte d'identité **valide**, est nécessaire pour pouvoir voter.

Le jugement en appel au sujet du logement communal sis 9 Rue des tisserands a été rendu et déboute la commune dans ses demandes et suspend l'expulsion jusqu'au verdict final.

Vous trouverez ci-dessous le planning de début des différents travaux :

- WC face à la mairie : dans les deux mois à venir ;
- Infrastructures du cimetière (ossuaire et columbarium) : avant la fin de l'été ;
- Jeux et local technique : automne.

Nous sommes en attente d'un rendez-vous avec le prestataire au sujet des travaux sur les clochers de Carlenças et de Levas. Les cheneaux de l'église de Carlenças et de l'ancienne école ont été nettoyés et le toit de l'ancienne mairie a été réparé.

En vue de la période estivale et son lot de festivités, nous rappelons que l'article R.1334-31 du Code de la santé publique sanctionne tout bruit ou tapage susceptible de troubler la tranquillité d'autrui ou la tranquillité publique.

Afin d'éviter tout désagréments, nous recommandons d'avertir la mairie ainsi que le voisinage direct de toutes festivités pouvant entraîner de l'animation jusque tard dans la nuit.

**Pour rappel, le trouble de voisinage nocturne et diurne (fêtes, réceptions, aboiements, ...) est passible d'une amende allant de 68 à 180€.**

Afin de prévenir toute dégradation sur les véhicules, les jeux de balles seront interdits sur la place St Martin.

Mme le Maire annonce la levée de séance à 19h15.

Il est rappelé :

- De maintenir une surveillance accrue sur les consommations d'eau et d'en limiter son usage au maximum ;
- Dates des marchés producteurs : 19/07, 02/08 et le 16/08 2024

Fait en Mairie le 28 mai 2024

Le Secrétaire de séance

Sylvie TOLUAFE, Maire

